

Une salve de 21 coups de canon sera tirée par les bâtiments sur rade, en hissant le pavillon.

La salve commencera au premier coup de canon de terre et sera répétée à midi et au coucher du soleil.

Les établissements publics seront illuminés et les habitants seront invités à prendre part à cette démonstration.

Une double ration sera accordée à la garnison et à la marine, à midi seulement.

Papeete, le 24 juin 1848.

*Le Gouverneur, Commissaire de la République
française aux Iles de la Société,*

Signé : LAVAUD.

AU NOM DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

Le Gouverneur, Commissaire de la République française aux Iles de la Société,

A l'honneur d'inviter les citoyens français, officiers de toutes armes et résidents à Taïti, à venir demain à l'hôtel du gouvernement signer l'acte d'adhésion au gouvernement de la République française.

Les salons de l'hôtel du gouvernement seront ouverts, à cet effet, de dix à quatre heures du soir.

Les citoyens français des diverses parties des Iles Moorea et dépendances sont invités à venir signer l'acte d'adhésion aussitôt qu'ils le pourront.

Papeete, le 24 juin 1848.

Signé : LAVAUD.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

LIBERTÉ. — ÉGALITÉ. — FRATERNITÉ.

PROCLAMATION.

Le Gouverneur, Commissaire de la République française aux Iles de la Société, est heureux d'exprimer à tous les citoyens français en Océanie la joie profonde qu'il a ressentie en voyant l'enthousiasme unanime et l'ordre avec lesquels ils ont célébré la glorieuse restauration de nos institutions républicaines.

Citoyens, Soldats et Marins, votre conduite a été digne d'éloges ; conservez cette attitude calme et n'oubliez jamais que la liberté est fille de l'ordre et de la tranquillité.

Soldats et Marins, le gouvernement attendait de vous soumission